



06_2026_03

Département des Pyrénées Atlantiques
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

REGLEMENT INTERIEUR DU SEABB
MODIFICATION POUR VOTE DEMATERIALISE

Budget Général

Date convocation : 25/02/2026
Nombre de voix présentes : 48
Nombre de voix en exercice : 86
Nombre de voix ayant pris part à la décision : 48

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à 18h15 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale, sous la présidence de M TREPEU Alain

Etaient Présents :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
AAST		M. HERVE Loïc
ANOYE	M. LAVOYE Alain	
ARTIGUELOUTAN	M. PERSONNE Alain	
AURIONS-IDERNE	M. TRUCO Jean-Philippe	
BARZUN	M. CAZABAN-CARRAZÉ Bernard	
BENTAYOU SEREE	M. Jean-Paul TEULE	
BETRACQ		M. DUBERTRAND Damien
CASTILLON DE LEMBEYE	M. PALAZOO Jean Jacques	
ESPECHEDÉ	Mme BERGERET Régine	
ESPOEY	M. DIAS Francis	
ESPOEY	M. JOUBERT Benjamin	
GARDERES		Mme BAT Chantal
GER	M. PATAcq Jean-Michel	
GER	M. NICOLAU Patrick	
GERDEREST	M. Daniel FLANDÉ	
HOURS		Mme BOUCHEZ Claudia
IBOS	Mme MARQUEZ Stéphanie	
LAMARQUE PONTACQ	Mme COSTE Michèle	
LAMARQUE PONTACQ	M. LACAZE Philippe	
LAMAYOU	M. LACAZE Julien	
LANNECAUBE	M. PALOQUE Benoit	
LASSERRE	Mme LARROZE Dominique	
LEE	M. Jean BERLANGA	
LEMBEYE	M. DESSÉRÉ Jean-Michel	
LEMBEYE	M. BOURDA Olivier	
LIMENDOUS	Mme DUPUY Valérie	
LIVRON	M. SCHNEIDER Gérard	
LUCGARIER		M. SEMPÉ Christian
LUSSAGNET-LUSSON	Mme BERT Janine	
MONCAUP	M. MAUHOURLAT André	
MONPEZAT	Mme CORRAL Muriel	
MONTANER	M. LAGAHE Dominique	
MORLAAS	M. BÉGUÉ Gérard	
MORLAAS	M. DAVANTÈS Jean-Charles	
NOUSTY	M. COURADES Michel	
NOUSTY	M. BORDE-BAYLACQ Claude	

PEYRELONGUE-ABOS	M. DABADIE Gérard	
PONSON DEBAT POUTS	Mme BREQUE Michèle	
PONTACQ	M. LARRAZABAL Didier	
PONTACQ		M. CAZENAVE Jean-Bernard
PONTIACQ VIELLEPINTE	M. MARCARIE Bruno	
SAMSONS LION	Mme LAHONDA Marie Claude	
SAMSONS LION CCNEB	M. CASTETS Philippe	
SENDETS	M. PEDEBEARN Jean Marc	
SERRES MORLAAS	M. LABAT Léopold	
SERON		M. SEBAT Jean-François
SOUMOULOU	M. TREPEU Alain	
SOUMOULOU	M. CAMPARDON Pierre	

Absents et excusés :

Communes	Délégués titulaires
ANDOINS	M. BORDENAVE Marc
ARRICAU BORDES	M. BELLEHIGUE Pascal
ARROSES	M. CAZENAVE Hervé
ARTIGUELOUTAN	Mme JOUVIN Servane
BASSILLON VAUZE	M. SCUDIZIO Michel
BEDEILLE	Mme ARNAL Julie
CASTEIDE DOAT	Mme DALLA SANTA Marianne
CASTERA LOUBIX	M. GOMEZ Damien
CORBERE ABERES	M. PALAZZO Thierry
COSLEDA LUBE BOAST	M. MILET François
CROUSEILLES	M. COURTADE Christian
ESCAUNETS	Mme CHARRON Magali
ESCURES	Mme LAGARDE Audrey
GAYON	M. ARGEL Jean Luc
GOMER	M. GABET Loïc
IBOS	M. ABADIE Sébastien
LABATUT	M. LAFFITTE Jean-Marc
LALONGUE	M. LASSERRE Jean-Luc
LEE	Mme ROMANE Emmanuelle
LESPIELLE	M. MARCHENAY Jean - Noël
LOURENTIES	M. Ludovic DUPUY
LUC-ARMAU	M. HACALA Patrick
LUCARRE	M. ROMAO José
LUQUET	M. PONTICO Pascal
MASPIE LALONQUERE JUILLACQ	M. CASSET Nicolas
MAURE	M. PRAT Florian
MOMY	M. LACASSAGNE Jean-Louis
MONASSUT AUDIRACQ	Mme CAZENAVE Aurélie
MONSEGUR	Mme DABADIE Nicole
OUIILLON	M. LAHON Jean-Louis
OUSSE	Mme MENGEOLE Sandrine
OUSSE	M. CAPELLE Bernard
PONSON DESSUS	M. LACABANNE Philippe
SEMEACQ BLACHON	M. BLANCHAIS Jean - Marc
SENDETS	Mme AGUERRE Nathalie
SERRES MORLAAS	M. VIGNEAU Jean-Louis
SIMACOURBE	M. CHANTRE Michel
VILLENAVE PRES BEARN	M. PEYRE Franck

Secrétaire de séance : M Alain PERSONNE

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

Le Président rappelle que le règlement intérieur du SEABB a été validé par délibération en date du 24 septembre 2025.

Il propose à l'assemblée de modifier le règlement intérieur du SEABB validé en septembre 2025 pour y intégrer la possibilité de réaliser des votes électroniques et fixer les modalités.

Monsieur le président précise en séance l'ensemble de ces modalités et précise qu'elles sont rédigées dans le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Le Président demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les modifications du règlement intérieur et sa mise en application dans la collectivité, sachant qu'elles ne concernent pas directement les agents.

L'assemblée délibérante après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

ADOpte

- à l'unanimité les modifications du règlement intérieur annexé à la présente délibération

PRÉCISE

- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/04/2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,



syndicat
eau et assainissement
béarn bigorre

TREPEU Alain